Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

#### SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom de la matière : ZEP ALCOHOL SANITIZER SPRAY GLK\_4-1GL

Numéro de la matière : 000000000000000024

#### Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : Zep Inc.

Adresse : 11627 - 178 Street

Edmonton, Alberta T5S 1N6

Canada

Téléphone : Services de conformité - 877-428-9937

Numéros d'appel d'urgence

Pour toute information sur la : Services de conformité - 877-428-9937

fiche technique

Pour toute urgence médicale : Numéro gratuit 877-541-2016 - Tous les appels sont

enregistrés

Pour toute urgence liée au : CHEMTREC: 800-424-9300 - Tous les appels sont

transport enregistrés.

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

## **SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

#### Aperçu des urgences

Aspect	visqueux
Couleur	incolore, clair
Odeur	d'alcool

#### Classification SGH

Liquides inflammables : Catégorie 2 Irritation oculaire : Catégorie 2A

### SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

## Composants dangereux

Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

Nom Chimique	NoCAS	Concentration [%]
alcool éthylique	64-17-5	>= 65
glycerol	56-81-5	>= 1 - < 5

#### **SECTION 4. PREMIERS SECOURS**

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

: Ce produit a été conçu pour être utilisé sur la peau. Cessez

l'utilisation en cas d'irritation et de rougeurs. Sur les lieux de travail, en cas d'exposition ou de

déversement considérable sur la peau, lavez immédiatement

la zone touchée avec beaucoup d'eau.

En cas de contact avec les

yeux

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

En cas de contact avec les yeux, rincer à l'eau pendant 15

minutes.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un

centre anti-poison.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

: Les effets sont immédiats et retardés.

Les symptômes peuvent inclure irritation, rougeur, douleur et

éruption cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Voir tous les dangers potentiels en section 2 de la FDS.

Avis aux médecins

: Traiter les symptômes. Les symptômes peuvent être

retardés.

## **SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Moyens d'extinction

appropriés

: Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2)

Poudre chimique sèche Jet d'eau pulvérisée

Movens d'extinction

inappropriés

: Jet d'eau à grand débit

Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

Dangers spécifiques pendant

la lutte contre l'incendie

: Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

: Dioxyde de carbone (CO2)

Monoxyde de carbone

Fumée

Méthodes spécifiques

d'extinction

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes

fermées.

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les

conteneurs fermés.

Équipements de protection particuliers des pompiers

: Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

## SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Le matériel peut créer des conditions glissantes.

Assurer une ventilation adéquate.

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Utiliser des chaussures de sécurité antidérapantes dans les zones où des déversements ou des fuites peuvent se

produire.

Enlever toute source d'ignition.

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler

dans les zones basses.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

l'élimination.

#### **SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

Conseils pour une : Équipement de protection individuel, voir section 8.

Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

manipulation sans danger Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Éviter le contact avec les yeux.

Conditions de stockage

sures

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker

verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Défense de fumer.

Matières à éviter : Agents oxydants

## SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

## Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
alcool éthylique	64-17-5	TWA	1,000 ppm 1,880 mg/m3	CA AB OEL
		STEL	1,000 ppm	CA BC OEL
		VEMP	1,000 ppm 1,880 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	1,000 ppm	ACGIH
		STEL	1,000 ppm	ACGIH
glycerol	56-81-5	TWA (Brouillard)	10 mg/m3	CA BC OEL
		TWA (Brume respirable)	3 mg/m3	CA BC OEL
		TWA (Brouillard)	10 mg/m3	CA AB OEL
		VEMP (Brouillard)	10 mg/m3	CA QC OEL

Mesures d'ordre technique

: Aucune exigence particulière en matière de ventilation n'est nécessaire pendant l'utilisation du produit. Sur les lieux de travail ou pendant un déversement, utilisez un système d'évacuation efficace.

#### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

 Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Sur les lieux de travail – En cas d'exposition ou de déversement considérable, utilisez une protection respiratoire à moins qu'un système d'évacuation locale adéquat soit fourni ou que l'évaluation de l'exposition démontre que les expositions sont conformes aux directives recommandées en

matière d'exposition.

Protection des mains

Remarques : Ce produit a été conçu pour être utilisé sur la peau. Aucune

Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

protection spéciale n'est requise.

Sur les lieux de travail – En cas d'exposition ou de déversement considérable, utilisez des gants de protection contre les produits chimiques si un contact prolongé ou

fréquent est possible ou probable.

Protection des yeux : Une protection oculaire n'est pas nécessaire pendant la

désinfection avec ce produit.

Au travail, il est recommandé de porter des lunettes de sécurité pour éviter d'exposer les yeux lors de la manipulation

des contenants ou du nettoyage d'un déversement.

Protection de la peau et du

corps

Mesures d'hygiène

: Aucune protection particulière n'est exigée.

: Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la

journée de travail.

## SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : visqueux

Couleur : incolore, clair

Odeur : d'alcool

Seuil olfactif : Donnée non disponible
pH : Donnée non disponible

Point de fusion/point de

congélation

: Donnée non disponible

Point d'ébullition : > 72.77 °C

Point d'éclair : 21 °C

Méthode: coupelle fermée

Taux d'évaporation : > 1

Limite d'explosivité,

supérieure

: 12 %(V)

Limite d'explosivité, inférieure : 2 %(V)

Pression de vapeur : non déterminé

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité : 0.876 g/cm3

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : soluble

Coefficient de partage: n- : Donnée non disponible

Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

octanol/eau

Température d'auto-

: non déterminé

inflammabilité

Décomposition thermique : Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, cinématique : 5.3 mm2/s (20 °C)

## **SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Réactivité : Stable

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions

dangereuses

: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Matières incompatibles : Oxydants

Produits de décomposition

dangereux

: Dioxyde de carbone (CO2) Monoxyde de carbone

## **SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

## Effets potentiels sur la santé

Condition médicale aggravée : Aucun(e) à notre connaissance.

Symptômes d'une surexposition

: Les effets sont immédiats et retardés.

Les symptômes peuvent inclure irritation, rougeur, douleur et

éruption cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Voir tous les dangers potentiels en section 2 de la FDS. Traiter les symptômes. Les symptômes peuvent être

retardés.

Cancérogénicité:

IARC Aucun composant de ce produit présent à des concentrations

plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par

IARC.

ACGIH Carcinogène confirmé chez les animaux dont l'incidence est

inconnue chez les humains

Version 1.1

Date de révision 10/01/2023

Date d'impression 04/27/2025

alcool éthylique

64-17-5

## Toxicité aiguë

## **Composants:**

alcool éthylique:

Toxicité aiguë par voie

orale

: DL50 oral Rat: 7,060 mg/kg

Toxicité aiguë par

inhalation

: CL50 Rat: 124.7 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

#### **Produit:**

Résultat: Pas d'irritation de la peau

## Lésions oculaires graves/irritation oculaire

#### **Produit:**

Remarques: Irritant pour les yeux.

## Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

## Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

## Cancérogénicité

Donnée non disponible

#### Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

## Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

## Information supplémentaire

#### **Produit:**

Remarques: Les solvants risquent de dessécher la peau.

Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

## **SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

#### Écotoxicité

Donnée non disponible

## Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

## Potentiel de bioaccumulation

**Produit:** 

octanol/eau Composants: alcool éthylique :

Coefficient de partage: n-

octanol/eau glycerol:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Coefficient de partage: n- : Remarques: Donnée non disponible

: Remarques: Donnée non disponible

: log Pow: -1.76

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

## Autres effets néfastes

Donnée non disponible

**Produit:** 

supplémentaire

Information écologique : Donnée non disponible

## SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

## Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale

en vigueur.

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

## **SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Transportation Regulation (TDG) / Règlement Pour Le Transport (TMD): (Canada):

Version 1.1

Date de révision 10/01/2023

Date d'impression 04/27/2025

UN1170, ETHANOL SOLUTIONS, 3, II - Quantité limitée	
---	--

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IMDG (Vessel): UN1170, ETHANOL SOLUTIONS, 3, II

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IATA (Cargo Air): UN1170, Ethanol Solutions, 3, II

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IATA (Passenger Air): UN1170, Ethanol Solutions, 3, II

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: 49 CFR (USA): UN1170, Ethanol Solutions, 3, II - Quantité limitée

Ce produit, tel que livré au consommateur, est conforme aux exigences d'emballage pour l'expédition par transport routier en vertu de la réglementation canadienne sur le Transport des marchandises dangereuses. Les autres classifications relatives au transport indiquées ci-dessus le sont uniquement à titre de référence et ne garantissent pas que l'emballage convient à l'expédition du produit en vertu de ces autres réglementations du transport.

## SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Ce produit a été classifié conformément aux critères de risque du RPD et la FS contient tous les renseignements qu'exige le RPD

## Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

TSCA

Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Dans l'inventaire TSCA

Pour de plus amples renseignements sur le type de notification exigé pour d'autres régions, veuillez communiquer avec le groupe réglementaire du fabricant.

## Légende applicable aux acronymes d'inventaire et aux zones de validité :

TSCA (USA), LIS (Canada), LES (Canada)

## **SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

WHMIS - GHS information sur l'étiquette:

Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

Date de révision:	10/01/2023
Date d'impression:	04/27/2025

Nous croyons que les présentes affirmations, informations techniques et recommandations sont fiables, mais elles sont fournies sans garantie d'aucune sorte. Les informations de ce document s'appliquent à ce composant spécifique tel que fourni. Elles peuvent ne pas être valides pour ce matériel si celui-ci est utilisé en combinaison avec n'importe quel autre composant. Il incombe à l'utilisateur de mener ses propres recherches pour déterminer la pertinence et l'applicabilité des informations fournies dans le cadre de ses besoins particuliers. La présente fiche technique a été élaborée par l'organisme des services de conformité désigné pour ce fabricant, fournisseur ou distributeur.